A la dernière audience du tribunal correctionnel de Trévoux, ont comparu plusieurs prévenus ayant exhalé leur mauvaise humeur contre des représentants de l'autorité. L'un, nommé Guinand attrape 24 heures de prison ; un autre nommé Ainard, qui non content d'injurier les gendarmes, les avait frappés, se voit infliger six jours de la même peine.

— Un nommé Bourbouton s'est approprié un tricot de laine *oublié* sur le bord d'un chemin par son propriétaire, 15 jours de prison.

— Deux jeunes rouleurs, Brossette et Villard, sont prévenus de vol. Le premier a 21 ans et 4 condamnations ; le second a pris la fuite. Brossette et Villard se sont introduits dans une maison dont les propriétaires étaient aux champs. Ils ont fait main-basse sur une somme de 65 fr. et sur divers bijoux, puis, se sont partagé le produit du vol.

Brossette est condamné à 6 mois de prison et Villard par défaut à la même peine.

— Une affaire de dénonciation calomnieuse occupe la fin de l'audience ; elle est intentée à la requête de Me B..., contre un sieur Chevallier-Ollier, de La Boisse. M. Dulong de Rosnay, avocat, plaide pour Me B..., il fait ressortir le caractère haineux et de mauvaise foi de la plainte déposée par le sieur Chevallier-Ollier contre l'honorable officier ministériel et demande une réparation pécuniaire.

M. le Procureur de la République prie le Tribunal d'infliger au prévenu une peine corporelle : « Si je réclame, dit-il, une punition exemplaire, c'est pour en finir avec ces dénonciations nullement fondées que nous recevons journellement. »

Le Tribunal faisant droit à la demande de Me B... et aux réquisitions du ministère public, condamne Chevallier-Ollier à dix jours de prison, 200 fr. d'amende et 1 fr. de dommages intérêts.

Il y a quelques mois, on signalait à la commission des ordinaires du 121e de ligne de nombreux vols de café et de sucre commis au camp de Sathonay. Ces vols étaient commis, depuis le mois d'octobre 1887, par le sergent Robi, de la commission des ordinaires, le caporal Nicolai et les soldats Mazen et Repelin.

Après une longue enquête, ils furent arrêtés, ainsi que leurs receleurs, un nommé Boscq, la femme Durel et son fils, et la femme Delpeuch, tous épiciers à Sathonay.

Cette affaire est venue, avant-hier, devant le tribunal correctionnel de Trévoux.

Le sergent Robi, du 121e de ligne, a été condamné à quatre mois de prison ; le caporal Nicolaï est acquitté ; les soldats Mazen et Repelin sont condamnés à la même peine que le sergent ; Boscq, épicier, à la même peine ; la femme Delpeuch à deux mois, et Darel mère et fils à quinze jours de prison.

Ils étaient défendus par Mes Minard, Soubian, Rouchon et de Richebourg, du barreau de Lyon ; Billioud et Ravinet, du barreau de Trévoux.

Le Conseil de guerre de Lyon, dans sa séance du 4 août 1888, sous la présidence de M. le colonel Meny, chef de la 14e légion de gendarmerie, a rendu le jugement suivant :

Le nommé Lacroix, réserviste du recrutement de Bourg, a été condamné à un mois de prison pour insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, en temps de paix.

Nous avons raconté que, lors du passage du train conduisant le Président de la République à Grenoble, M. Cunisset, gendre de M. Carnot et qui était venu saluer M. Carnot à la gare de Dijon, a été souffleté par M. Chrétiennet.

Ce dernier, qui avait été placé en observation médicale dans une maison de santé, vient d'être transféré, sur la demande de sa famille, à l'asile d'aliénés de Bourg. Sa folie est assez douce et n'a subi aucune aggravation.

— Avant-hier matin, 8 août, à Guéreins, hameau des Charmes, une femme Forest, âgé de 65 ans environ, descendait son escalier qui était bordé par une corde, à laquelle elle avait l'habitude de se tenir.

La corde s'est détachée et la femme Forêt est tombée sur le front. On l'a retrouvée dix minutes après, baignant dans son sang et ne donnant plus aucun signe de vie. Rien n'a pu la ranimer.

Elle ne laisse pas d'enfant.

— Une fête nautique et gymnique a eu lieu dimanche à Trévoux. Le lendemain, en aidant les ouvriers qui démontaient le gymnase installé par la société lyonnaise, l'*Avant-garde*, M. Sauvage, chef cantonnier, fut atteint par une lourde pièce de bois et eut la jambe assez gravement luxée.

Transporté à son domicile, il a reçu les soins d'un médecin. Sa blessure n'aura fort heureusement pas de suites fâcheuses ; elle nécessitera seulement un repos de quelques jours.

— Mercredi matin, un jeune berger, âgé de 10 ans, de Montcet, se baignait dans la Veyle : il s'y est noyé. Son corps n'a pu être retrouvé qu'assez tard dans la soirée.

— Le 5 août au soir, le sieur Léopold Ducret, ouvrier en peignes, s'était arrêté sur le bord d'un ravin pour satisfaire un besoin naturel. Au moment où il se relevait, la terre s'éboula et Ducret fut précipité la tête la première au fond du ravin. Quand des camarades le relevèrent, ils constatèrent qu'il avait à la tête des blessures assez graves qui, d'après le médecin, mettent ses jours en danger.

Hier, vers une heure du matin, des bohémiens campés à l'entrée de Saint-Denis-le-Chosson, au bord de la grande route, près de la ligne du chemin de fer ont été éveillés par les aboiements de leur chien. Ces aboiements étaient provoqués par le bruit que faisaient quelques passants allant dans la direction de St-Denis. L'un d'eux interpella les saltimbanques à propos de leur chien. Quelques instants après, il revint avec un fusil chargé de plombs et tira brusquement deux coups sur une femme des bohémiens, à sept mètres de distance.

Cette malheureuse fut blessée grièvement au bas-ventre. Elle a déclaré se nommer Marie Besançon, âgée de 48 ans, mère de 11 enfants, dont le plus jeune est âgé de trois mois.

Le docteur Fournier lui a donné les premiers soins et a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu de Lyon ; son état inspire de graves inquiétudes.

L'auteur présumé de cet attentat serait un sieur S., âgé de 27 ans, employé à la gare d'Ambérieu et domicilié à St-Denis-le-Chosson.

Le parquet de Belley s'est transporté sur les lieux.

La gendarmerie de Pontanevaux a arrêté un individu se disant marchand de vins, qui, après avoir fait des dupes dans cette localité, s'apprêtait à en faire à Thoissey.

— Samedi de la semaine dernière, vers neuf heures du soir, les époux Philibert Noël, propriétaires à Beynost, rentrant de travail, reconnurent qu'en leur absence on avait pénétré dans leur domicile, qui avait été pillé. Une somme de 49 fr. et différents objets estimés 77 fr. avaient disparu.

On croit que l'auteur de ce vol est un individu inconnu, mais dont on a le signalement et qui a parcouru la commune ce jour-là.

On est à sa recherche.

Montanay, le 6 juillet 1888.

Mon cher Directeur,

Depuis ma dernière lettre, la situation de nos treilles reste à peu près la même que précédemment. On n'entend toujours que des plaintes sur l'état atmosphérique ; température basse et pluvieuse, orages fréquents, averses interminables. Du Beaujolais, du Mont-d'Or mêmes doléances sur la persistance du mauvais temps et sur l'absence de chaleurs.

Je disais en commençant que nos vignes n'avaient pas trop souffert encore de cette basse température, cependant je dois signaler la présence d'un nouvel ennemi cryptogamique : le black-rot a malheureusement déjà fait ici quelques victimes ; on peut même constater les traces très apparentes de ce nouveau fléau, bien plus sérieux que le mildiou.

On peut voir chez moi et surtout chez l'un de mes voisins des raisins attaqués par le black-rot. Ces pieds de vignes ont cependant été traités, chez moi du moins, d'où il faut conclure que le sulfate de cuivre pourrait bien être impuissant contre la nouvelle maladie qui se reconnaît aux caractères suivants : les grappes atteintes présentent sur le pédoncule de petites tâches noirâtres qui finissent par les envahir complètement et par les dessécher.

L'année dernière, au moment de la véraison, j'ai bien constaté sur d'autres ceps la présence du black-rot, mais alors l'altération du raisin n'offrait pas à la vue les mêmes caractères ; les feuilles prenaient une teinte rougeâtre et tombaient tandis qu'aujourd'hui elles prennent la couleur feuille morte.

Quoique entravées par la fréquence des pluies, les moissons sont terminées dans nos pays ; les cultivateurs ne comptent guère que sur une récolte au-dessous de la moyenne dans notre région.

Veuillez agréer, etc. N. G.

En ce déplorable été, on signale toutes sortes d'anomalies. Sur les bords de la Saône, des carpes ont été prises au moment où elles frayaient dans les petits ruisseaux riverains, c'est en avril qu'elles se livrent ordinairement à cette occupation. De même on fait observer que dans le lac de Genève, l'omble-chevalier — qu'on appelle vulgairement et à tort l'*ombre-chevalier*, — fraie en ce moment-ci dans les lieux qu'il affectionne particulièrement, soit le voisinage de la pointe d'Yvoire, ou les basfonds en face de Gex. L'omble fraie d'habitude en février et mars. On signale aussi le passage avancé des courlis et de grosses bandes d'oies sauvages ou de canards qui se sont abattues sur le lac de Genève ou sur les grands étangs de la Dombes et qui ordinairement n'arrivaient qu'en octobre.

La chaleur qui semble revenir va bien déranger ce monde aquatique.

FAITS DIVERS

Le banditisme en corse. — Voici quelques renseignements intéressants sur la mort du bandit Albertini.

Les deux bandits Casanova dit Cappa et Jean-Benoît Albertini, du canton de Calacuccia dans le Niolo, étaient sous mandat d'arrêt, pour assassinat et tentative d'assassinat commis en 1884 et au mois de janvier dernier. Il étaient la terreur de tout le pays et principalement du canton de Calacuccia. Le 23 juillet dernier, on était sur leur piste et le capitaine Vinciguerra prenait ses dispositions en conséquence. Six hommes des brigades de Corte, ainsi que six hommes de celle de Callacuccia devant faire leur jonction à un point déterminé, se mettaient en route pour les hautes crêtes des montagnes du Niolo, à quatre-vingts kilomètres environ de Corte. Après une marche forcée et sans arrêt de dix heures, la petite troupe harassée de fatigue arrivait au lieu dit Campotillo et tendait une embuscade. On savait que les bandits ne couchaient pas dans les bergeries. A la nuit tombante, il rentraient au maquis pour ne descendre que le matin de bonne heurre prendre leur nourriture aux bergeries voisines.

Etant données ces habitudes, il avait été convenu que, dès que les bandits sortiraient du bois pour rentrer aux bergeries. un guide posté sur un haut rocher tirerait un coup de fusil et disparaîtrait. Il y avait environ une heure que les gendarmes étaient en embuscade quand un coup de feu retentit. Mis en éveil, le bandit Albertini quitta aussitôt la bergerie armé d'un fusil Lefaucheux et chercha à regagner le maquis.

Par trois fois deux gendarmes postés en avant, à une distance d'environ 100 mètres, lui crient en vain de s'arrêter ; ils sont mis en joue par le bandit à qui ils envoient deux coups de fusil. Il n'est pas atteint, mais feignant d'être blessé il veut leur donner le change et se roule par terre ; puis il se relève aussitôt, change de direction et va donner contre le poste occupé par le maréchal des logis chef et trois autres gendarmes sur lesquels il tire deux coups de fusils. Ceux-ci ripostent : se voyant alors cerné, il se décida à rentrer dans la bergerie pour faire tête à la force armée.

La cabane qui n'avait qu'une ouverture fut entourée par la gendarmerie. Sommé de se rendre, le bandit criait qu'il tuerait le premier qui oserait s'approcher. Il comptait probablement sur l'arrivée d'amis, de parents qui viendraient le dégager.

Se plaçant résolument devant la porte presque en face de lui, l'un des gendarmes lui envoya un coup de feu et aussitôt deux autres gendarmes, sans se soucier du danger qu'ils couraient, faisaient irruption dans la bergerie. A brûle-pourpoint le bandit leur lâcha un coup de feu qui vint atteindre légèrement l'un des gendarmes ; il n'eut pas le temps de continuer, une balle l'abattit.

L'autre bandit, Casanova, dit Cappa, avait quitté Albertini justement la veille au soir, à la tombée de la nuit.

La destruction du bandit Albertini fait le plus grand honneur à la gendarmerie des brigades de Corte et Calacuccia, et particulièrement au capitaine commandant la section de Corte, le capitaine Vinciguerra.

La gendarmerie corse, d'ailleurs, est admirable de dévouement ; elle est continuellement en mouvement la nuit, le jour, ne redoutant ni les fatigues, ni les dangers. C'est une guerre acharnée et sans merci qui est faite au banditisme en ce moment.

Ferry au couvent. — On écrit de Grenoble 31 juillet :

M. Jules Ferry, accompagné de MM. Raynal, député, et Edouard Rey, sénateur s'est rendu mardi dernier, au couvent de la Grande-Chartreuse.

On nous rapporte, à propos de cette visite, l'incident suivant :

« Au moment où l'auteur de l'article 7 était introduit dans le parloir, il a été reçu par le R. P. Procureur, ancien sous-intendant militaire.

« Après quelques questions banales, M. Jules Ferry, avisant un plan étalé sur une table, demanda au Père Procureur ce que représentait cette carte ouverte devant ses yeux.

« Cette carte, répliqua malicieusement « le Père Procureur, représente le plan de « notre Chartreuse d'Angleterre. C'est là « que nous irions tous nous réfugier dans le « cas où le gouvernemen viendrait à lancer « de nouveaux décrets d'expulsion. »

« M. Ferry, comprenant sans doute l'allusion, a tourné le dos et s'est piteusement retiré sans mot dire. »

Paris port de mer. — Un hardi et original projet a été imaginé par M. J. de Douhet, de Clermont-Ferrand, pour la création d'un grand canal maritime à travers la France qui coûterait 2 milliards et demi, ou 100,000,000 livres sterling.

Le nouveau canal partirait du Hâvre, et, en utilisant, autant que cela serait possible, la Seine, la Loire et le Rhône et coupant son chemin à tous les autres points à travers le pays, perçant même les montagnes, arriverait presque en droite ligne à Marseille. Ce canal pour les vaisseaux d'une profondeur uniforme de 9 mètres permettrait aux plus grands steamers et vaisseaux de guerre d'aller de l'Atlantique à la Méditerranée et vice-versa en très peu de temps car chacune des 67 écluses pourrait être ouverte et fermée en 15 minutes.

Il doterait Paris, Lyon et d'autres centres de doks et de ports maritimes ; il encaisserait un grand nombre de rivières et empêcherait ainsi les inondations devenues périodiques ; il faciliterait les travaux d'irrigation et emploierait la puissance de l'eau comme forme motrice pour produire l'électricité employée à l'éclairage des villes et aux besoins de l'industrie et tout ceci à un prix minime.

M. de Douhet prévoit que son projet enlèverait au détroit de Gibraltar la plus grande partie de son commerce et priverait les compagnies de chemins de fer du Simplon, du Gothard et du Brenner, de la plus grande partie de leurs bénéfices et qu'il est sérieusement incompatible avec les recettes de la ligne de Semmering ; il ferait naturellement du tort au commerce d'Anvers au plus grand profit de celui du Hâvre. Il estime que le commerce total s'élèverait à 40,000,000 de tonnes par an.

En faisant une part convenable pour les dépenses imprévues et basant ses calculs sur des estimations soigneusement préparées en regard d'autres projets, tels que celui de faire de Paris un port de mer et de mettre le golfe de Biscaye en communication avec la Méditerranée, au moyen d'un canal à travers la vallée de la Garonne, il entrevoit que la dépense totale de son projet n'excèderait pas le prix établi et que les revenus nets aux bas transports et autres raisons, après avoir prélevé pour les dépenses une somme double de celle que l'on a employée pour le canal de Suez, atteindraient un total de 369.000.000 suffisant pour payer un dividende 14 0/0.

L'ouvrage tout entier serait exécuté, d'après son avis, en l'espace de 8 ans environ et il pense qu'il serait mené à bonne fin par une Compagnie. La zone choisie se trouverait en temps de guerre complètement protégée par les Vosges, le Jura, les Monts du Morvan, du Charolais et du Beaujolais.

Le projet est donc fort intéressant, et, comme tel, il a reçu l'appui d'un grand nombre de chambres de commerce et de sociétés financières.

Le fusil allemand. — Nous avons annoncé que la commission d'expérience de Spandau a pris le brevet d'un mécanisme de fermeture pour armes à tir rapide.

Voici quelques renseignements à ce sujet :

Ce mécanisme est du système Mannlicher (fusil autrichien) perfectionné. M. Mannlicher a cédé ses droits d'invention pour l'Allemagne seulement au ministre de la guerre prussien, moyennant une somme de 375,000 fr.

En vertu d'une réserve formulée dans la loi sur les patentes, l'administration militaire n'a pas été obligée de faire insérer, dans le recueil spécial, la description détaillée de l'invention.

Découverte intéressante. — Le *Progrès de la Côte d'Or* signale une découverte intéressante que vient de faire un fermier du Châtillonnais, qui se livre à l'élevage des volailles.

En examinant les œufs de sa basse-cour il a constaté que ceux dans lesquels la bulle d'air se trouve juste au centre de la couronne de l'œil produisent des petits coqs, tandis que la bulle est sur le côté dans les œufs qui donnent des poules.

Cette découverte intéressera certainement nos producteurs, pour qui, dans tous les cas, la vérification est facile à faire.

Excentricité américaine. — Les américains l'emportent une fois de plus sur les anglais, cette fois avec *The Still Alarm*, drame en quatre actes de M. Joseph Arthur, représenté pour la première fois, jeudi soir, au Princess Théâtre.

Le clou de la pièce est une pompe à vapeur traînée par deux chevaux. Tout est tranquille dans la case à pompe, les hommes sont couchés, les chevaux à l'écurie, la pompe est en scène. On sonne l'alarme : grand émoi ! Les pompiers sont debout, habillés, les chevaux sont harnachés et attelés à la pompe et tout part au galop en huit secondes, montre en mains. C'est grandiose... Aussi jamais applaudissements n'ont été aussi prolongés dans un théâtre anglais. M. Joseph Arthur, l'auteur, et M. Henri Lacy, pompier et acteur américain, qui joue le rôle principal et dirige la scène, ont été rappelés et applaudis à outrance.

Une traduction de cette pièce à sensation ferait certainement courir tout Paris.

*** Singularités de la langue française.

Entendu, hier à la sortie d'un banquet officiel :

— X... est rouge comme une pivoine, c'est probablement parce qu'il est gris !..

*** Un médecin de nuit, récemment désigné pour ces pénibles fonctions, est réveillé pour un cas urgent.

Au moment de sortir, il lui passe par la tête une idée d'attaque nocturne, et il court à sa cheminée prendre un revolver.

La femme du moribond. qui l'attend sur le seuil de la porte, le regarde, un peu surprise, et lui dit simplement :

— Vous avez donc bien peur de le manquer ?...

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Journal de l'Ain*.

Paris, 10 août, 9 h. 45 matin.

Le *Figaro* publie en dernière heure une dépêche annonçant qu'un escadron de cuirassiers de Versailles s'est rendu à Sèvres pour protéger la manufacture nationale.

— Une perquisition a été opérée hier soir au domicile de Soudey ; de nombreux papiers ont été saisis.

— Il se confirme que la bombe lancée à la mairie du XIe arrondissement est un engin des plus dangereux.

— M. Pelletan, dans la *Justice*, réclame la liberté de promener le drapeau rouge dans les rues.

— Le *Gaulois* dit que les députés du groupe ouvrier demanderont à la rentrée des Chambres l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal réprimant les entraves à la liberté du travail.

Georges Bell.

BOURSE (Août)

	du 8	du 9
3 0/0	83.55	83.60
3 0/0 amortissable	86.25	86.20
4 1/2 0/0 1883	105.40	105.35
Obligations du Trésor	». »	». »
Banque de France	3.812 50	3.850. »
ACTIONS		
Comptoir d'Escompte	1 037.50	1 038 75
Crédit Foncier	1 350 »	1.350. »
Crédit Lyonnais	595 »	595 »
Société générale	455 »	456.75
Est	795. »	795. »
Lyon	1 275 »	1.275. »
Midi	1.152 50	1 155. »
Nord	1 570 »	1 575. »
Orléans	1.340. »	1 345. »
Ouest	915. »	920 »
Canal de Suez	2 220 »	2 212 50
Id. Délégations	900 »	900. »
Autrichien, or, 4 0/0	92 40	92.20
Italien 5 0/0	96 30	96 80
Canal de Panama	281 25	276.25
OBLIGATIONS		
Bons de liquid. 1874-76	520. »	522. »
Dép. de la Seine (En.o. 1857)	». »	». »
Crédit f. obl. com. 1879	482 25	482. »
Est 3 0/0 rembour. à 500.	396 »	396. »
Lyon 3 0/0 rembour. à 500	401. »	399. »
Dauphiné 3 0/0 remb. à 500	396. »	394.50
Genève 1855, g. par l'Etat.	394. »	». »
Méditerranée 3 0/0	398 »	396 50
P-L-M (fusion) 3 0/0 r. à 500	396 50	397. »
Victor-Em. 3 0/0 r. à 500	» »	396 »
Midi 3 0/0 remb. à 500	400.50	399.50
Nord 3 0/0 remb. à 500	412 »	412. »
Orléans 3 0/0 remb. à 500.	402 75	402 »
Suez 5 0/0 remb. à 500	594.50	595. »
Panama 6 0/0 remb à 1.000	378 75	370. »
LYON		
Ville de Lyon 1880. oblig.	97. »	97.25
Dombes et Sud-Est, obl.	395. »	». »
Gaz de Lyon. actions	1.025. »	1.025. »
Fonderies de Terre-Noire id.	». »	». »
— A. de la marine	» »	496.25
— du Creusot id.	1 168.75	1 160. »
Mines de la Loire	». »	176 »
— de St-Etienne	278 »	278. »
— Rive-de-Gier	13. »	13 »

EXIGER SUR CHAQUE PAQUET LA MARQUE

PAQUETS DE 500 ET 250 GR.

LESSIVE PHÉNIX

Brevetée S. G. D. G.

USAGES Domestiques — Lavage et Dessuyage du Linge, Flanelles, Planchers, Ustensiles de ménage, Conservation du Linge.

USAGES Industriels — Lavage des Laines, Peintures, Boiseries, Tissus de toutes sortes.

0 fr. 50 LE PAQUET DE 1 KILO

J. PICOT, 41, r. Echiquier, Paris. Mode d'emploi dans chaque paquet.

56—41

Crédit Foncier de France

I. *Prêts hypothécaires à longs termes, de dix ans à 75 ans, avec amortissements* : intérêt 4 85 0/0 par an, portant l'annuité à 5 34 0/0 pour un prêt à 50 ans, à 5,14 0/0 pour un prêt à 60 ans, et à 4,99 0/0 pour un prêt à 75 ans.

Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur

II. *Prêts hypothécaires à court terme, de 1 an à 5 ans* : intérêt 4,85 0/0 par an. Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement* : intérêt, 4.75 0/0 par an et sans aucune commission.

IV. *Prêts aux syndicats* : intérêt 5 0/0 par an, et 0,40 0/0 pour frais d'administration.

Pour tous renseignements, s'adresser au *Crédit foncier de France*, rue des Capucines, 19 à Paris ; à M. BADIN, 7, rue Alphonse Baudin, à Bourg, directeur de la succursale du Crédit Foncier pour le département de l'Ain. (13) —20

CABINET BONNIAU

H. DURIF, Chirurgien-Dentiste

Successeur

2, Rue du Gouvernement, 2, BOURG

VISIBLE TOUS LES JOURS LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Dentiers garantis parfaits pour la mastication et la prononciation.

Opérations sans douleur par le protoxyde d'azote et l'eau soporifique. (470) 10— m.v.

M. Noël DUPUY

CHIRURGIEN-DENTISTE

10, Rue d'Espagne, BOURG

Cabinet de 8 h. à midi & de 2 h. à 5 h.

Le dimanche excepté

Soins — Opérations — Prothèse dentaire

(223) — Anesthésie — 55 — c.

---

46 RÉCOMPENSES DONT 25 MÉDAILLES D'OR ET DIPLOMES D'HONNEUR

48 ANS DE SUCCÈS

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

Et le seul véritable

Contre les **indigestions, étourdissements, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête** et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la **toilette** et les **dents.**

FABRIQUE A LYON, 9, COURS D'HERBOUVILLE

MAISON A PARIS, 41, RUE RICHER

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. **Se méfier des imitations**, et, pour éviter toute confusion exiger le véritable nom de H. DE RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon. (136) 44—23 h.

M. DUCHESNE chirurgien-dentiste, 105, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, fait savoir que désormais il recevra *lui-même* sa clientèle de **Bourg** et des environs au **grand Hôtel de France**, le **23** de chaque mois.

(496) 156—8 c.

GRAINE DE LIN TARIN DANS LES PHARMACIES

CONSTIPATION, DIARRHÉE. — 1 fr. 30 la Boîte.

POMMADE FONTAINE DANS LES PHARMACIES

DARTRES, DÉMANGEAISONS, ROUGEURS. — Le pot 2 fr.

M. LÉBARS-MONNET, chirurgien dentiste, 52, rue de la République, Lyon, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il se rendra les 1ers mercredi et jeudi de chaque mois, Hôtel de France, à Bourg. (937) —102 c.

Dépôt des Dentifrices chez M. Morand, coiffeur, place d'Armes, 7, à Bourg.

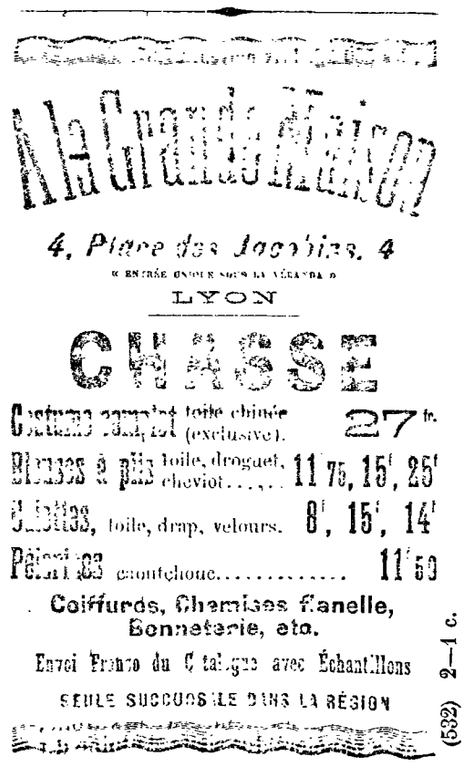
A la Grande Maison
4, Place des Jacobins, 4
« ENTRÉE UNIQUE SOUS LA VÉRANDA »
LYON
CHASSE
Costume complet toile chinée (exclusive). 27 fr.
Blouses à plis toile, droguet, cheviot. 11 75, 15, 25
Culottes, toile, drap, velours. 8, 15, 14
Pèlerines caoutchouc. 11 50
Coiffures, Chemises flanelle, Bonneterie, etc.
Envoi Franco du Catalogue avec Échantillons
SEULE SUCCURSALE DANS LA RÉGION

(532) 2—1 c.